



ACCESS ▶ i

Le baromètre de l'accessibilité

Votre commune accessible à tous!

Saviez-vous que les personnes en situation de handicap représentent plus de 15% de la population ?

En raison de l'inaccessibilité des certains espaces ouverts au public (des services communaux aux infrastructures touristiques, sportives et culturelles), ces personnes limitent leurs déplacements et souffrent souvent d'isolement.

Access-i agit afin d'informer le public sur le degré d'accessibilité des biens et services de votre commune. Cela permet de lever un premier frein à l'inclusion de toutes et tous dans la société.

Access-i, votre partenaire incontournable en matière d'information sur l'accessibilité !

Nos actions concrètes

Access-i travaille quotidiennement à l'évaluation et la promotion de l'accessibilité de **différents types d'espaces ouverts au public**, comme par exemple :

- Les administrations et **bâtiments communaux**
- Les **hébergements** touristiques : hôtels, gîtes, chambres d'hôtes, auberges de jeunesse, etc.
- Les sites touristiques : offices du tourisme, abbayes, cinémas, **centres culturels, musées**, théâtres, etc.
- Les **infrastructures sportives communales**
- Les **parcs naturels** et circuits en pleine nature (comme par exemple le projet Natur'accessible)
- Le RAVeL, les **voies vertes** et les véloroutes
- Les **festivals** et autres événements



Pourquoi solliciter Access-i ?

- Access-i vise **l'accès de toute la population aux infrastructures de votre commune** en fournissant des informations fiables sur lesquelles les personnes à besoins spécifiques peuvent s'appuyer pour planifier leurs déplacements en toute sérénité.
- L'identification du niveau d'accessibilité permet de **favoriser la participation des personnes à besoins spécifiques à la vie sociale**, culturelle, économique et politique de votre commune.
- Nous sommes l'**unique outil d'évaluation de l'accessibilité** utilisé par tous les bureaux d'étude et conseillers en Wallonie. Notre certification est une référence dans le secteur.
- De plus, nous utilisons un visuel synthétique qui permet une **communication claire et efficace** sur Internet, dans les brochures touristiques, via des autocollants apposés sur les façades, etc.



Notre mission

Baromètre de l'accessibilité, Access-i a pour mission d'informer sur l'accessibilité des biens et services aux personnes à besoins spécifiques.

Cette mission se décline en deux temps:

- **le relevé Access-i**, le point de départ
- **la certification Access-i**, le pas plus loin

ETAPE 1. LE RELEVÉ ACCESS-I

Cette étape indispensable consiste en la prise de mesures et de photos par un auditeur. Elle débouche sur un visuel qui montre que le gestionnaire est attentif à l'accueil de toutes et tous, et qu'il a intégré la mouvance Access-i.



ACCESS ▶ **i**

Ce visuel indique à toute personne qu'un relevé général de données sur l'accessibilité du bâtiment se trouve sur le site www.access-i.be.

ETAPE 2. LA CERTIFICATION ACCESS-I

Cette étape permet d'aller plus loin dans l'analyse et l'interprétation des données recueillies par l'auditeur.



Elle débouche sur un visuel synthétique qui permet à chacun d'identifier, d'un seul un coup d'œil, le niveau d'accessibilité du lieu audité pour chaque famille de personnes à besoins spécifiques.

Notre mission

Afin d'octroyer une certification, l'auditeur se base sur une méthodologie d'évaluation pointue qui distingue **sept familles de personnes à besoins spécifiques** :

- Les personnes en fauteuil roulant ;
- Les personnes marchant difficilement ;
- Les personnes aveugles ;
- Les personnes malvoyantes ;
- Les personnes sourdes ;
- Les personnes malentendantes ;
- Les personnes avec difficulté de compréhension.



Pour chacune de ces familles, l'auditeur mesure le niveau d'accessibilité selon des critères précis, et le **traduit ensuite par une couleur** :



Le vert signifie que le lieu est accessible en toute autonomie.



L'orange signifie que le site est accessible avec un coup de main ponctuel.



Le blanc signifie que l'utilisateur doit consulter la fiche descriptive du lieu disponible sur notre site afin d'en savoir plus sur l'accessibilité de l'infrastructure.

À cette étape, une page contenant des informations détaillées sur l'accessibilité du lieu est créée sur le site Access-i afin d'en aviser les usagers. Pour chaque famille, points forts et points d'attention y sont épinglés et illustrés par des photos.

Nos auditeurs

Access-i travaille avec des auditeurs issus de six asbl agréées qui effectuent des état des lieux, donnent des conseils et certifient des bâtiments et des événements.



ASSOCIATION SOCIALISTE
DE LA PERSONNE HANDICAPÉE

A.S.P.H.



Nos services

Le point de départ de toute démarche Access-i est la réalisation d'un **relevé général de votre infrastructure**, qui consiste en la prise de mesures et de photos par un de nos auditeurs.



ACCESS-i

Nous vous recommandons ensuite de demander la **certification Access-i**, qui analyse, interprète et traduit le relevé de base dans un visuel synthétique permettant à chacun d'identifier, d'un seul coup d'œil, le niveau d'accessibilité de votre infrastructure pour chaque famille de personnes à besoins spécifiques.



Afin d'améliorer l'accessibilité de votre infrastructure et ainsi d'obtenir la certification la plus élevée, nous vous proposons également les services suivants :

- la réalisation d'un **cahier de recommandations** visant à améliorer l'accessibilité de votre infrastructure ;
- l'accompagnement et le **suivi de travaux** afin de veiller à la bonne concrétisation du cahier de recommandations ;
- la prestation, par notre réseau de partenaires, d'une **formation spécifique** liée, par exemple, à l'accueil des personnes à besoins spécifiques.

Par ailleurs, nous pouvons venir **présenter l'asbl Access-i**, ses missions et services, dans le cadre d'événements organisés par votre commune.

Nous contacter

Contactez-nous pour nous faire part de votre intérêt:

✉ en envoyant un mail à info@access-i.be

☎ en appelant au 081/39.08.78

Nous choisirons ensemble les services qui répondent le mieux à vos attentes et vous fournirons alors un devis précis.



Editeur responsable : Stéphanie Herman - Ne pas jeter sur la voie publique

Access-i asbl

Rue Nanon, 98, 5000, Namur

081 / 39 08 78 - 0473 / 76 64 28

info@access-i.be - www.access-i.be

